



Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

**23/AR68**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

**23/AR68 DESIGNATION DE MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 1<sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE,  
EN QUALITE DE « PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES  
INFORMATIONS PUBLIQUES » DE LA COMMUNE DE TOULON**

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-25,

**VU** le livre III du Code des Relations entre le Public et l'Administration, relatif à l'accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques, et ses articles R330-3 et R330-4,

**VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, et son décret d'application n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation d'informations publiques,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**VU** l'arrêté 23/AR77 du 11 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Finances, Affaires Juridiques, Contentieux, Contrats Publics et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de désigner une Personne Responsable en matière d'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est désigné en qualité de Personne Responsable de la Commune de Toulon en matière d'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

La personne responsable est chargée :

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- d'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.
- Elle peut également être également être chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

## **ARTICLE 2 :**

Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation pour signer tous les courriers nécessaires à l'exercice des attributions visées à l'article 1.

## **ARTICLE 3 :**

Les coordonnées de la personne responsable et de l'autorité sont :

- Personne responsable : Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Mairie de Toulon  
CS 71407  
83056 Toulon Cedex  
Téléphone : 04 94 36 84 35 / 04 94 36 89 17  
Email : [rcavanna@mairie-toulon.fr](mailto:rcavanna@mairie-toulon.fr)

- Autorité : Madame le Maire de Toulon

Mairie de Toulon  
CS 71407  
83056 Toulon Cedex  
Téléphone : 04 94 36 30 00  
Email : [jmassi@mairie-toulon.fr](mailto:jmassi@mairie-toulon.fr)

## **ARTICLE 4 :**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise, dans les quinze jours, à Monsieur le Président de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A.).

## **ARTICLE 5 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et à Madame le Maire de Toulon.

## **ARTICLE 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 11 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :